

**Délibération n°2022-094 du 15 juin 2022
Portant sur la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
SPANC - SPAC**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, sous la Présidence de Valérie SIMONET, 1^{ère} Vice-présidente, en raison de l'empêchement du Président, Alexandre VERDIER.

Date de convocation du Conseil 09/06/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 48	Votants : 52	POUR : 51
Pouvoirs : 4	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

Présents : MM., SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, RICHIN, MOUNAUD, CHARLES, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN F, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, DESARMENIEN, FONVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER, PINLON.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à SIMON, VIALTAIX à VENTENAT, MÉANARD à LE CORRE, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : MM. VERDIER, DESCLOUX, SIMONET B, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président.

Lors de la structuration des services publics d'assainissement collectif (SPAC) et non collectif (SPANC), il a été décidé de procéder au renforcement du service.

Les missions du SPANC devaient, à l'origine, être assumées par le recrutement de deux agents à temps complet. Un premier agent a été recruté en décembre 2020 en CDD, puis a fait l'objet d'une décision « d'intégration » en octobre 2021 avec la création d'un poste d'adjoint technique. Le second agent est arrivé en août 2021 sous la forme d'un CDD.

En parallèle, le renforcement du service SPAC, décidé en janvier 2021, par le recrutement d'un agent à temps complet a échoué. Constatant cet échec, il a été décidé, en septembre 2021, de procéder au recrutement d'un agent en contrat d'alternance en renfort de l'ensemble du service assainissement. Pour information, l'agent en question a mis fin à son contrat en cours d'année.

Afin de répondre à la nécessaire montée en gamme de l'exploitation des stations d'épuration, le temps du second agent a été divisé pour moitié au SPANC et, pour la seconde, au SPAC. Pour ce deuxième service, son rôle est d'assurer la partie exploitation et maintenance des stations d'épuration non concernée par des conventions avec les communes.

L'impact positif de cette organisation, qui n'a pas mis en péril le SPANC, a été relevé par les services en charge du contrôle des ouvrages d'épuration communautaires.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget avec le paiement des émoluments charges comprises par le SPANC et remboursement par le SPAC du mi-temps dédié à ce service.

L'intégration de cet agent permet d'être en cohérence avec la décision du dernier conseil communautaire de s'engager dans une opération de mise en conformité des branchements impliquant une augmentation du besoin en moyen humain.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité de :

- CRÉER un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 2 Août 2022 ;
- CHARGER le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste.
- CHARGER le Président et les services concernés de finaliser la fiche de poste correspondante.
- CHARGER la commission assainissement de finaliser les modalités de création du poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 18 juillet 2022
Pour copie conforme, le 18 juillet 2022

La Vice-présidente,
Valérie SIMONET